



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Montant des pensions

Question écrite n° 65436

### Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon interroge M le ministre des affaires sociales et de l'integration et lui demande de bien vouloir lui indiquer, pour la derniere decennie, le differentiel cumule entre l'augmentation du cout de la vie et l'augmentation des pensions de retraite.

### Texte de la réponse

Reponse. - Au cours de la decennie ecoulee, les gouvernements successifs sont parvenus a maintenir le pouvoir d'achat des retraites. En effet, les prix ont progresse de 67,4 p 100 entre 1981 et 1991. Or, au cours de la periode, les revalorisations cumulees des pensions du regime general se sont elevees a 67,7 p 100 et le montant du minimum vieillesse a ete releve de 93,7 p 100. Le pouvoir d'achat d'une pension liquidee en 1981 a donc ete strictement preserve jusqu'en 1992 et celui du minimum vieillesse a progresse de plus de 15 p 100. A cette importante garantie s'ajoute l'ensemble des mesures favorables aux retraites prises depuis une dizaine d'annees : abaissement de l'age de la retraite a soixante ans, creation de minima de pensions dans la plupart des regimes, relevement du taux de la pension de reversion, mensualisation des pensions. Le Gouvernement entend continuer a preserver le pouvoir d'achat des pensions et est favorable a ce que, lorsque la situation de l'economie le permet, les retraites soient associes a son progres.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

**Circonscription :** - Non-Inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65436

**Rubrique :** Retraites : generalites

**Ministère interrogé :** affaires sociales et intégration

**Ministère attributaire :** affaires sociales et intégration

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 décembre 1992, page 5585